



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-28

VOIRIE NUMEROTAGE
Allée DES ROBICHONS

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2212-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police du Maire, en ce qui concerne la sûreté et la commodité du passage dans les rues, places et voies publiques à l'intérieur des agglomérations,

Vu le décret du 4 janvier 1955, notamment son article 7 quant à la publicité foncière,

Vu les circulaires n°432 du 8 décembre 1955 et n°121 du 21 mars 1958 du Ministère de l'Intérieur, précisant que seul le Maire a le droit de fixer par arrêté municipal tout numérotage d'immeubles,

Vu l'ordonnance du 23 avril 1823 rendant obligatoire le numérotage des maisons et des immeubles dans toutes les communes,

Vu le courrier électronique du 11/03/2024 de M. Pierre AUGÉY, indiquant que son terrain (anciennement cadastré AP 749) numéroté au 22, allée des Robichons, a fait l'objet d'une division en 2 lots bâtis (AP 767 et AP 766) et demandant l'attribution d'un nouveau numérotage pour ces lots,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'attribuer un numérotage aux terrains issus de cette division,

ARRÊTE

Article 1 :

Les terrains bâtis cadastrés AP 766 et AP 767, issus de la division de l'unité foncière anciennement cadastrée AP 749, sont ainsi numérotés :

- Le numéro **22 bis, allée des Robichons** est attribué au terrain bâti cadastré AP 766,
- Le numéro **22, allée des Robichons** est attribué au terrain bâti cadastré AP 767.

Article 2 :

A compter de la notification du présent arrêté, chaque propriétaire devra apposer sur la façade de sa propriété la plaque ou le chiffre correspondant au numérotage attribué.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240503-arrete2024-28-AR
Date de réception préfecture : 03/05/2024

Article 3 :

Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef du service départemental du cadastre,
- Monsieur l'inspecteur des contributions directes,
- Monsieur le receveur des postes de La Celle Saint-Cloud,
- INSEE – service population,
- Chaque propriétaire concerné.

Article 4 :

Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes en vigueur. Il pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Versailles, sis 56 avenue de Saint-Cloud 78000 Versailles, dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 30 avril 2024



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Delaporte".

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc.

LA CELLE SAINT-CLOUD

22, allée des Robichons

Références cadastrales avant division : Section AP n° 749

PLAN DE DIVISION

d'une propriété appartenant à l'indivision AUGÉY

DOCUMENT D'APPRENTISSAGE : N° 1328 G - Vérifié et numéroté le 21 novembre 2023

Lot A : Propriété bâtie

Surface mesurée : 383 m²
Section AP n° 766

Lot B : Propriété bâtie

Surface mesurée : 338 m²
Section AP n° 767

RAPPEL DE SERVITUDES

SERVITUDE GREVANT LE LOT B AU PROFIT DES PARCELLES SECTION AP n° 663, 695 et 696
Fonds dominant : Parcelle section AP n° 663, 695 et 696
Fonds servant : Lot B de la division - Parcelle section AP n° 767
Servitudes de passage souterrain des réseaux suivants :
- adduction d'eau entre les points 4 et 5 au plan (tracé indicatif - emplacement présumé)
- eaux usées, eaux pluviales, électricité et gaz entre les points 4 et 5 au plan (tracé indicatif - emplacement présumé)

CONSTITUTION DE SERVITUDES

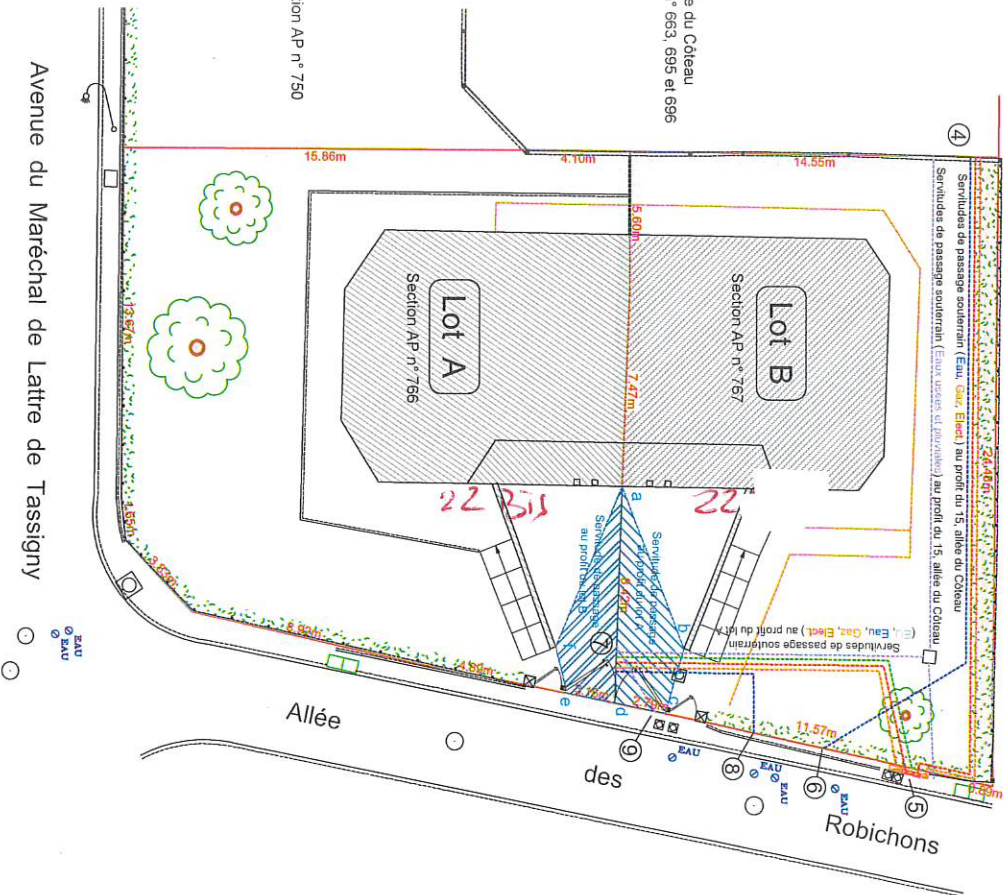
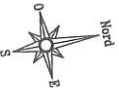
SERVITUDE GREVANT LE LOT B AU PROFIT DU LOT A
Fonds dominant : Lot A de la division - Parcelle section AP n° 766
Fonds servant : Lot B de la division - Parcelle section AP n° 767

1° Servitudes de passage automobile et deux roues.
Emprise a-b-c-d-a de 14m² env.

2° Servitudes de passage souterrain des réseaux suivants :
- adduction d'eau entre les points 7 et 8 au plan (tracé indicatif - emplacement présumé)
- eaux usées, électricité, fibre et gaz entre les points 7 et 5 au plan (tracé indicatif - emplacement présumé)
- eaux pluviales entre les points 7 et 9 au plan (tracé indicatif - emplacement présumé)

SERVITUDE GREVANT LE LOT A AU PROFIT DU LOT B.
Fonds dominant : Lot B de la division - Parcelle section AP n° 767
Fonds servant : Lot A de la division - Parcelle section AP n° 766

Servitudes de passage automobile et deux roues.
Emprise a-d-e-a de 12m² env.



Cabinet HERVOU-DEBACHY

Géomètre-Expert

26 rue Berthier 78000 VERSAILLES

Tél. 01 39 50 86 75

e-mail contact@hervou-debacy.fr



GÉOMETRE-EXPERT
CONSULTAIRE VALD'ISENNE ORAULTIN

14/11/2023 Plan de division

21/11/2023 Mise à jour des références cadastrales

Echelle 1/200

Dossier 11570-E

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240503-ARRETE2024-28P-AR
Date de réception préfecture : 03/05/2024

Levier effectué suivant les emprises apparentes de possession (murs et clôtures existants).
La définition des limites et les contenance ne pourront être certifiées qu'après délimitation contradictoire avec les voisins, à la diligence des parties hornis le lot A.

Département :
YVELINES

Commune :
CELLE-SAINT-CLOUD (LA)

Section : AP
Feuille : 000 AP 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 22/04/2024
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

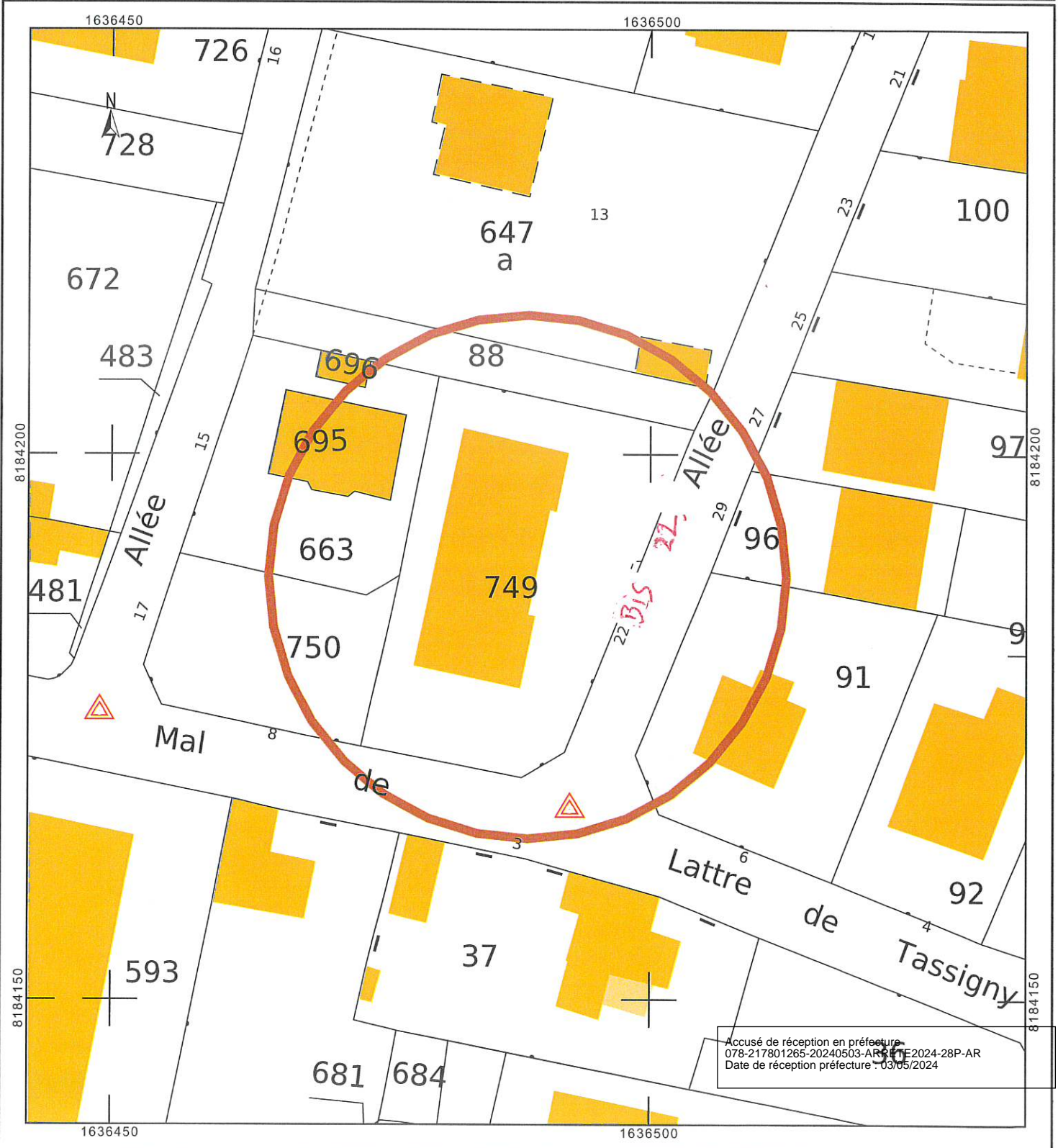
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
VERSAILLES - Accueil et délivrance de
documents
ouvert du lundi au vendredi 8h30/12h30
78015
78015 VERSAILLES
tél. 01 30 97 43 00 -fax 01 30 97 45 76
sdif.yvelines@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20240503-AR 2024-28P-AR
Date de réception préfecture : 03/05/2024